

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section langues de France option breton, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Michèle ANDREANI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. Stefan MOAL
Professeur des universités

Académie de RENNES

Secrétaire générale

Mme Mélanie PIRCAR
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Membres du jury

M. Cédric CHOPLIN
Maître de conférences

Académie de RENNES

M. Erwan HUPEL
Professeur des universités

Académie de RENNES

Mme Nadège MONFORT
Professeure agrégée

Académie de RENNES

Mme Mannaig THOMAS
Maîtresse de conférences

Académie de RENNES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU